



## CDAS du 6 décembre 2012

### DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Comme nous vous l'avons affirmé lors du précédent CDAS, nous souhaitons aujourd'hui réaffirmer notre attachement aux délégations départementales, véritable service de proximité pour les agents, qui subissent de plein fouet les réformes successives et une dégradation continue de leurs conditions de travail, notamment du fait des suppressions massives d'emplois de ces dernières années.

Jamais les représentants du personnel n'ont été aussi sollicités par les agents de tous grades pour nous expliquer leurs souffrances en lien direct avec leur activité professionnelle. Nous ne pouvons ici que dénoncer cette politique brutale qui ne se soucie plus suffisamment de l'humain. Le compte rendu d'activité 2011 de l'assistante sociale prévu à l'ordre du jour de cette réunion nous éclairera peut-être sur ce sujet.

Nous souhaitons ici dénoncer le manque de moyens dont disposent en général les délégations départementales, indépendamment de la situation particulière que nous connaissons en Vendée depuis plusieurs mois.

Qu'en est-il de l'enquête sur l'action sociale en faveur des retraités, initiée par la Direction Générale ? La Vendée, avec son nombre important de retraités, devrait en débattre lors d'un CDAS.

Nous constatons que les retraités, tout comme les actifs, voient leur conditions de vie se dégrader du fait de certaines mesures gouvernementales (gel du barème de l'impôt sur le revenu depuis 2 ans, suppression de la demi-part pour certains qui s'accompagne d'une imposition plus importante de leur TH, sans parler de l'accès aux soins de plus en plus onéreux).

Nous souhaitons aussi rappeler notre demande d'octroi d'une autorisation d'absence pour tous les agents souhaitant bénéficier de la journée de formation « préparation à la retraite ». Mr Le Directeur, cette autorisation d'absence est accordée dans certains départements, il vous est donc tout à fait possible de répondre favorablement à notre demande, puisque d'autres Directeurs le font ! De plus, vous n'êtes pas sans savoir que les agents vendéens de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer, de la Direction départementale de la Protection des Populations et de la Pénitencière en bénéficient déjà.

C'est dans ce contexte troublé de nouvelles suppressions d'emplois et de restructuration continue des services, et dans ce contexte économique et social toujours plus difficile, que l'action sociale prend tout son sens pour soutenir et aider les agents actifs et retraités, si tant est qu'on lui donne les moyens de le faire.